



Parc Intercommunal d'équitation du Château Bleu
- P.I.E.C.B. SCIC SA -

9/11 Chemin des Saints Pères 93290 Tremblay en France

Tél. : 01.49.63.63.63 (répondeur horodateur)

Fax : 01.49.63.63.62

Email : contact@parcdequitation.fr Site : www.parcdequitation.fr

TARIFS TTC ET CONDITIONS DE VENTE SAISON 2021/2022

Document annexe au Contrat d'inscription valable du 01 septembre 2021 au 31 août 2022

Tarifification simplifiée des activités équestres avec le cumul des 2 prestations suivantes :

DROIT D'ACCÈS ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES (TVA 5,5%) + ENSEIGNEMENT (TVA 20%)

(Prix TTC sous réserve d'un changement de législation concernant les taux de TVA applicables)

PART SOCIALE (*) à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif sous forme Société Anonyme P.I.E.C.B. SCIC SA : 30 €

(*) : cf. Art. 5 du Règlement Intérieur concernant les activités au dos du présent document

FRAIS D'INSCRIPTION

Individuel : 50 €

Famille : 80 €

Licence fédérale 2022 : 25 € (né(e) en 2004 et après) 36 € (né(e) en 2003 et avant)

TARIFS DES ACTIVITES

L'assurance Annulation Forfait facultative n'est **PAS COMPRISE** dans ces tarifs

Tarifs de base

Leçon de passage : 42 € TTC l'heure

Sur réservation selon disponibilité

- *Né(e) entre 2007 et 2016*

Forfait annuel 1 heure/semaine **Junior : 592 € TTC**

Forfait annuel 2 heures/semaine **Junior : 1066 € TTC**

(Selon niveau et disponibilité)

- *Né(e) en 2006 et avant*

Forfait annuel 1 heure/semaine **Senior : 742 € TTC**

Forfait annuel 2 heures/semaine **Senior : 1364 € TTC**

(Selon niveau et disponibilité)

Heure **Fréquence Moins : 32 € TTC**

(Heure réservée au cavalier d'un niveau estimé suffisant par l'établissement)

STAGES

Junior (journée) : 61 € TTC – (½ journée) : 31 € TTC

Senior (journée) : 71 € TTC – (½ journée) : 36 € TTC

Challenge Interne : 30 € TTC

Tarifs résidents SEAPFA

Aulnay sous Bois – Le Blanc Mesnil – Sevrans – Tremblay en France – Villepinte
sur présentation d'un justificatif de domicile

Leçon de passage : 32 € TTC l'heure

Sur réservation selon disponibilité

- *Né(e) entre 2007 et 2016*

Forfait annuel 1 heure/semaine **Junior : 433 € TTC**

Forfait annuel 2 heures/semaine **Junior : 769 € TTC**

(Selon niveau et disponibilité)

- *Né(e) en 2006 et avant*

Forfait annuel 1 heure/semaine **Senior : 526 € TTC**

Forfait annuel 2 heures/semaine **Senior : 989 € TTC**

(Selon niveau et disponibilité)

Heure **Fréquence Moins : 25 € TTC**

(Heure réservée au cavalier d'un niveau estimé suffisant par l'établissement)

STAGES

Junior (journée) : 42 € TTC – (½ journée) : 22 € TTC

Senior (journée) : 50 € TTC – (½ journée) : 26 € TTC

Challenge Interne : 23 € TTC

Tarif Heure de Groupe : sur devis

Art. 5 du Règlement Intérieur concernant les activités au dos du présent document

TLP SV

Depuis septembre 2001 l'équipe gestionnaire du Parc Intercommunal d'équitation du Château Bleu s'efforce de proposer les tarifs les plus accessibles tout en confortant l'équilibre financier de l'établissement.

Afin d'accompagner l'effort budgétaire des cavaliers, le Conseil d'administration du Parc Intercommunal d'équitation du Château Bleu a décidé, comme les années précédentes, de ne pas augmenter les tarifs de façon significative pour cette saison 2021/2022 et pour cela de faire supporter la charge financière de ces derniers mois liée à la crise sanitaire de la Covid-19 par la réserve de trésorerie de l'établissement.

Article 5 du Règlement Intérieur concernant les activités et leurs tarifs

- Les activités du Parc Intercommunal d'équitation du Château Bleu Société Coopérative d'Intérêt Collectif SA (P.I.E.C.B. SCIC SA) et leurs tarifs sont proposées au souscripteur volontaire d'une part sociale minimum lui conférant le statut de coopérateur, à jour de ses frais d'inscription annuels et licencié fédéral de la saison en cours. À son départ, le coopérateur peut demander le remboursement de sa (ses) part(s) sociale(s).
- Les frais d'inscription versés lors du dépôt du dossier d'inscription ne pourront donner lieu à aucun remboursement en cas de désistement ou pour quelque raison autre que ce soit.

Forfait et licence sont nominatifs, donc non échangeables, payables dans leur totalité le jour de la rentrée du cavalier.

(Possibilité de paiement par chèque jusqu'à 4 fois sans frais pour les forfaits annuels à la rentrée de septembre)

Ces forfaits annuels ne peuvent faire l'objet d'un remboursement que dans le seul cadre contractuel de l'assurance annulation proposée à l'inscription et librement contractée ou non par le cavalier à titre personnel auprès du cabinet d'assurance :

Cabinet PEZANT

Agent Général GENERALI FRANCE Assurances

25 Quai de la Londe

BP 3032 - 14017 CAEN Cedex 2

Tél 02.31.06.11.60 – Fax 02.31.94.24.74

Les Forfaits Club ne sont donc pas remboursables par le Parc Intercommunal d'équitation du Château Bleu en cas d'arrêt de la pratique et ce quelle que soit la cause.

- Le **Forfait** est un abonnement annuel à raison d'une ou deux leçons hebdomadaires **non reportables** par semaine scolaire francilienne à jour et heure fixes, valable du 13/09/2021 au 02/07/2022 inclus pour le forfait annuel. L'heure **Fréquence Moins** est une leçon valable au cours de la saison 2021/2022, sans abonnement, selon les disponibilités du planning. **Cette heure, non reportable, est réservée au seul cavalier Senior, coopérateur à jour de ses frais d'inscription annuels et de sa licence fédérale de la saison en cours, dont le niveau de pratique est estimé suffisant par l'établissement pour une pratique irrégulière sans se mettre en défaut vis à vis des autres participants et de lui-même.**
- Pour une gestion attentive et respectueuse du travail et de l'alimentation de la cavalerie, il est demandé aux cavaliers de signaler leur absence au plus tôt soit par téléphone, par écrit ou oralement à toute personne en poste au bureau de l'accueil **et non aux membres du personnel aux manèges, aux écuries ou sur le terrain.**
- À partir de trois absences consécutives non signalées, la place dans la leçon n'est plus réservée.
- En cas de défaut de paiement, le cavalier peut être mis à pied si nécessaire jusqu'à la régularisation de sa situation financière. Il ne pourrait alors prétendre à aucun remboursement des sommes déjà payées par lui et se rapportant aux activités dont la mise à pied le prive.
- L'inscription à des activités ponctuelles ou des stages est réservée aux membres pratiquants à jour de leur cotisation annuelle. Elle est nominative et payable d'avance. Aucune inscription à une activité ou à un stage n'est donc valable sans être assortie de l'intégralité de son règlement financier. Aucun remboursement n'est possible sauf sur présentation, sous huitaine au plus tard, d'un certificat médical d'inaptitude **du pratiquant** à l'activité sportive à la date concernée. Il sera alors retenu 20% du tarif de l'activité pour les activités internes à l'équipement et 50% du tarif de l'activité pour les activités externes à l'équipement.
- Le Parc d'équitation du Château Bleu se réserve la possibilité de remanier, si besoin était, le planning et l'organisation des leçons et activités selon ses nécessités et contraintes de gestion. Cela ne saurait lui être opposé.